



Modalités de sélection Trampoline féminin

Championnats d'Europe junior

GUIMARAES (POR), du 03.04 au 07.04 2024

Rappel des modalités de la compétition :

- 03.04, qualifications individuelles, finale équipe.
- 05.04, qualifications Q1 et Q2 synchronisées, finales synchronisées.
- 07.04, Q2 individuelles, finales individuelles.
- Chaque fédération peut engager au maximum 4 gymnastes en individuel et deux paires synchronisées.

Objectifs : 2 gymnastes en Q2, 1 finale parmi les trois concours.

Obligation en 2024 : Concourir en filière Elite, être née entre 2008 et 2011.

2 week-ends de sélection :

- Epreuves n° 1 et 2 : samedi 10 et dimanche 11 février, Pôle France Antibes.
- Epreuves n° 3 et 4 : samedi 09 et dimanche 10 mars, Pôle France Antibes.
- Lors de chaque épreuve de sélection les gymnastes doivent présenter : L1 + L2.

Stratégie :

Préparer une équipe produisant de la performance et de la régularité.

Exigences minimales :

- **Niveau 1** : 180.00 points en additionnant les 2 meilleurs tests (L1 + L2) avec un minimum de 9.40 points de difficulté en L2.
- **Niveau 2** : 264.00 points en additionnant les 3 meilleurs tests (L1 + L2) avec un minimum de 9.40 points de difficulté en L2.

Mode de sélection :

Le classement du collectif se fera par ordre de priorité :

- 1 Les places seront attribuées aux meilleures ayant réalisé les exigences de **niveau 1**.
- 2 les places restantes seront attribuées aux meilleures gymnastes ayant réalisé les exigences de **niveau 2**.

Si nécessaire en cas d'équipe incomplète, analyse des résultats par le DHN pour proposition à la commission de sélection.

Départage des ex-aequo pour les niveaux 1 et 2 :

- 1- Le meilleur total (L1 + L2) avec respect des minima.
- 2- Le meilleur L2 avec respect des minima.

Commission de sélection de la Fédération :

Les sélections seront annoncées à l'issue de la réunion de la commission de sélection de la Fédération Française de Gymnastique.

Toute gymnaste retenue devra adhérer à l'esprit et au programme de préparation du collectif conformément à la convention des sportifs de haut niveau de la fédération.



La Direction Technique Nationale